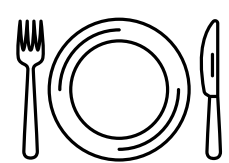


La charte définit les valeurs de l'association et les engagements respectifs des participant.e.s au projet. Elle a été coconstruite avec les adhérent.e.s.

La Charte de VRAC Hauts-de-France lie l'association à ses adhérent.e.s, qui s'engagent à la respecter en la signant au moment de leur adhésion annuelle.

Elle a été adoptée lors de l'Assemblée Générale du 11 mai 2026 et peut être modifiée par l'Assemblée Générale annuelle.

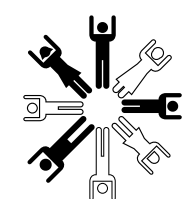
LES VALEURS ET ENGAGEMENTS DE VRAC



Alimentation de qualité pour toutes et tous : nous entendons par "qualité" une alimentation qui est favorable à la santé des mangeuses, mangeurs et de la planète, rémunératrice pour les productrices et producteurs, mais aussi bonne au goût et choisie.



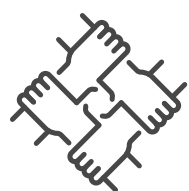
Justice sociale : Les prix sont différenciés selon la situation économique des foyers



Tolérance : Les activités de VRAC sont ouvertes à tous sans discrimination. Chacun.e s'engage à se comporter de manière respectueuse, en tenant compte de la situation de chacun.e



Démocratie alimentaire : VRAC cherche à développer le pouvoir d'agir des habitant.e.s en créant des lieux de coopération, de partage de connaissances et d'informations dédiés à l'alimentation et à ses enjeux (environnement, santé, système alimentaire)



Participation des habitant.e.s : VRAC cherche à impliquer les adhérent.e.s à toutes les étapes du projet. Chaque membre de l'association s'engage à participer aux différentes activités (épiceries, clubs, animations, etc.) selon ses possibilités. Cette participation est indispensable à la bonne organisation de chaque épicerie VRAC



Soutien à l'agriculture locale et durable : Les produits du catalogue VRAC sont autant que possible issus de filières en circuit court, les prix sont justes et fixés par les productrices et producteurs



Environnement et qualité : Les produits sont majoritairement issus de l'agriculture BIO, peu ou pas transformés et sans emballages individuels

Pour que les temps d'épicerie soient les plus fluides possible, les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Je suis adhérent.e, je m'engage à:

- Si j'en ai la possibilité, faire du bénévolat, de manière régulière ou ponctuelle
- Respecter le rythme des bénévoles et des salariés (par exemple, être patient quand il y a beaucoup de monde)
- Récupérer moi-même ma commande le jour de l'épicerie, autant que possible
- En cas d'impossibilité, prévenir le référent VRAC le plus tôt possible pour éviter les pertes et le gaspillage
- Respecter les horaires de l'épicerie et mon créneau de récupération de commande
- Venir avec mes contenants pour la distribution. Les contenants mis à disposition pour les autres doivent être adaptés à l'alimentaire, propres et secs
- M'impliquer dans la récupération de ma commande: aider si possible
- Vérifier ma commande (produits, quantités) avant de payer
- Accepter les imprévus et les erreurs
- En cas de problèmes liés à la qualité et la quantité des produits reçus en épicerie, contacter le/la salarié.e référent.e du groupement d'achats dans les 3 jours suivants l'épicerie
- Aider d'autres adhérent.e.s qui pourraient rencontrer des difficultés lors des épiceries

Je suis bénévole, je m'engage à:

- Contribuer au climat convivial et sécurisant des activités de VRAC
- Appliquer, autant que possible, les normes d'hygiène et de sécurité indiquées par l'équipe salariée
- Respecter mon créneau d'inscription et prévenir en cas d'empêchement
- Anticiper la récupération de ma commande si possible avant ou après son créneau de bénévolat
- Garder mon poste autant que possible (1 bénévole par balance)
- Cocher et mettre à jour les listes de commandes, ainsi que la liste de rab
- Accueillir et accompagner les nouveaux bénévoles, communiquer les informations importantes au bénévole relais lors de mon départ (marges de pesées, rab, fin de sacs krafts, etc.)
- En cas de doute sur le fonctionnement de la balance et sur les produits, demander de l'aide aux autres bénévoles
- En cas de problème, solliciter le ou la salarié.e présent

En tant que garante de ces règles, l'équipe salariée s'engage à:

- Assurer les conditions d'écoute et de partage pour que chacune et chacun se sente à sa place
- Répondre aux questions et difficultés des adhérent.e.s liées aux activités
- Assurer le respect de la confidentialité des informations personnelles
- Veiller à impliquer les adhérent.e.s selon leurs moyens et envies
- Informer régulièrement et dès que possible, les adhérent.e.s sur les activités de l'association et sur l'évolution des prix
- Favoriser des moyens de communication accessibles à toutes et à tous, notamment à celles et ceux qui n'utilisent pas internet

☐ Je m'engage à respecter la charte de VRAC Hauts-de-France.

Nom :

Prénom :

Date et signature :